

Le preneur d'assuranceFB-DIFFUZION
Monsieur FREDERIC BOULNOIS**Les conditions de garantie**

Catégorie Assurances professionnelles, Métiers du Marketing et de la Communication

Juridiction applicable Monde entier hors USA / Canada

Les activités garanties

• Professionnels du marketing et de la communication à l'exclusion de toutes les prestations suivantes :

- Journalisme,
- Conseil relevant d'une activité d'ingénierie et/ou de bureau d'études techniques, et/ou d'architecte y compris d'intérieur,
- Conseil relevant de professions réglementées,
- Design industriel (de produits et prototypes).

Période de validité

La présente attestation est valable pour la période du 28 Septembre 2017 au 27 Septembre 2018.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales n°RC1006 et des modules n°MAC0407, n°RCE1006 et n°RC1006-PJ0116.

Paris, le 24/08/2017
Les assureurs